

5^{ème} Forum mondial de l'eau
Processus ministériel

Guide pour l'eau d'Istanbul

Ministère des Affaires étrangères de Turquie

Conseil mondial de l'eau

5ème Forum mondial de l'eau

Processus ministériel

Table des matières

Historique

Le problème

Thème I: Changements mondiaux et gestion des risques

Élément 1: Le rôle de l'eau dans l'adaptation au changement climatique

Élément 2: Flux migratoires liés à l'eau, changements dans l'occupation des sols et des établissements humains

Élément 3: Gestion des risques et des désastres

Thème II: Faire avancer le développement humain et les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Élément 1: Garantir l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous

Élément 2: L'eau pour l'énergie, l'énergie pour l'eau

Élément 3: Eau et alimentation pour en finir avec la famine et la pauvreté

Élément 4: Les usages et les fonctions multiples des services d'eau

Thème III: Gérer et protéger les ressources en eau et leurs systèmes d'approvisionnement pour satisfaire les besoins humains et environnementaux

Élément 1: Gestion des bassins et coopération transfrontalière

Élément 2: Assurer des ressources en eau et des infrastructures de stockage adéquates pour satisfaire les besoins agricoles, énergétiques et urbains

Élément 3: Préserver les écosystèmes naturels

Élément 4: Gérer et protéger les eaux de surface, souterraines, de sols et de pluie

Thème IV: Gestion et gouvernance

Élément 1: Le droit à l'eau et à l'assainissement pour un accès amélioré

Élément 2: Institutions et réformes de l'eau

Élément 3: Éthique, transparence et responsabilisation des parties prenantes

Élément 4: Optimiser des rôles des secteurs public et privé dans au sein des services d'eau

Thème V: Financement

Élément 1: Financement durable du secteur de l'eau

Élément 2: Les stratégies de recouvrement des coûts comme outil pour un secteur de l'eau durable

Élément 3: Stratégies et politiques de financement pour les plus pauvres

Thème VI: Développement de l'éducation, de la connaissance et des compétences

Élément 1: Développement de l'éducation, de la connaissance et des compétences

Élément 2: Sciences et technologies de l'eau : des solutions innovantes et adéquates

Élément 3: Associations et réseaux professionnels

Élément 4: L'accès aux données

Élément 5: Eau et culture

Annexe I: Documents de référence

5^{ème} Forum mondial de l'eau

Processus ministériel

*Guide pour l'eau d'Istanbul*¹

Historique

1. Les déclarations ministérielles des derniers Forums mondiaux de l'eau ont constitué des contributions importantes à l'établissement des priorités mondiales en termes de ressources hydriques et de services d'eau. Les problèmes liés à l'eau persistent toujours et deviennent de plus en plus significatifs en conséquence des changements mondiaux affectant en particulier l'économie, la démographie et l'état des ressources naturelles. On observe par ailleurs un besoin d'accélérer les actions de la part de l'ensemble des acteurs afin de progresser vers la création d'un environnement sécurisé en eau pour les citoyens du monde.

2. Le Guide pour l'eau d'Istanbul vise à aller au-delà de ces déclarations et à créer un agenda pour l'action de la part des gouvernements nationaux en partenariat avec les parties prenantes, afin d'aborder les domaines critiques de la gestion, de la gouvernance et du financement des ressources en eau.

3. Le Guide pour l'eau d'Istanbul recueille les recommandations formulées par des experts du monde entier. Il n'est pas pensé comme un document contraignant pour les gouvernements et il vise deux objectifs majeurs :

- Aider et orienter les gouvernements à ajuster leurs priorités et plans d'actions selon les difficultés auxquelles ils font face, et
- Informer les processus intergouvernementaux pertinents des résultats du processus ministériel du 5^{ème} Forum mondial de l'eau.

4. Dans le contexte du processus ministériel du 5^{ème} Forum mondial de l'eau, le terme de « changements mondiaux » susmentionné fait référence, toutefois sans être exhaustif, à la croissance démographique, la migration, l'urbanisation, le changement climatique, l'utilisation des sols, la consommation et les changements économiques, et par conséquent aux pressions croissantes exercées sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

5. La note du Président est conçue de manière à « refléter » le programme thématique du 5^{ème} Forum mondial de l'eau afin de faire le lien entre l'aspect technique du Forum et l'aspect politique, « Bridging Divides for Water » (Établir des passerelles entre nos divergences), le thème général du 5^{ème} Forum mondial de l'eau. Les Coordinateurs thématiques, régionaux et des sujets du 5^{ème} Forum mondial de l'eau et d'autres réunions internationales significatives ont directement apporté ces contributions. Elles ont ensuite été consolidées dans un même texte qui souligne les problématiques auxquelles le monde est confronté en termes d'eau et d'assainissement ainsi que les objectifs à atteindre pour répondre à ces problèmes.

¹ Ce **Guide pour l'eau d'Istanbul** a été préparé grâce à une série de réunions du comité préparatoire (PrepComs) auxquelles ont participé des représentants de gouvernements nationaux ainsi que des groupes sociaux de parties prenantes et les Coordinateurs thématiques et régionaux du 5^{ème} Forum mondial de l'eau. Ce document se fonde sur les opinions générales des participants des séries de PrepComs et sur les conclusions et recommandations de nombreuses réunions techniques et politiques, comme des séminaires, des conférences, des sommets et des forums régionaux de l'eau tenus jusqu'en début d'année 2009 (voir la liste en Annexe 1).

Le problème

6. Le monde est confronté à des changements rapides et sans précédent. Ces changements tels que la croissance démographique, la migration, l'urbanisation, les changements des usages des sols et le changement/variabilité climatique détermineront la manière dont il faudra gérer les ressources en eau à l'avenir. Ils requièrent également des contributions concrètes de politiques et d'actions dans le domaine de l'eau afin de permettre au monde de faire face à ces changements. Alors que le changement climatique fut le sujet le plus discuté, d'autres changements, qui ont actuellement lieu, affecteront probablement les ressources hydriques, les services d'eau et leurs gestions à un degré supérieur. On estime que la population de la planète va augmenter de 50%, c'est-à-dire de 3 milliards d'habitants supplémentaires, d'ici 2050. Plus de la moitié de la population mondiale vit désormais en milieu urbain, impliquant une croissance continue de l'urbanisation. La population continuera à augmenter, tout comme la migration rurale-urbaine, ce qui rendra plus difficile la réalisation des Objectifs pour le Développement du Millénaire (ODM) sur l'accès à l'eau et à l'assainissement et généra en parallèle une pollution accrue. La demande, et probablement les prix, des ressources naturelles et de l'énergie augmenteront en raison de l'augmentation démographique mondiale et de la hausse de la consommation. Les Hommes affectent les systèmes mondiaux à une vitesse sans précédent. Ces moteurs, et les contraintes qui limitent la capacité d'adaptation, affectent de différentes manières les pays développés et en développement.

7. Des questions essentielles étaient récemment dans la ligne de mire des politiques et des médias. Les prix du pétrole et de l'alimentation, les turbulences économiques au niveau mondial et les désastres liés à l'eau se trouvent en haut de la liste. Mais le monde ne parle pas de la manière dont elles sont liées à l'eau, dont la ressource les affecte, ou de leurs impacts sur l'eau. Il existe un lien inextricable entre toutes ces problématiques et l'eau du fait que le lien n'est pas encore fait à un niveau plus élevé, ce qui met en danger non seulement les ressources en eau et les écosystèmes, mais aussi les hommes et leurs moyens de subsistance. Il n'a pas encore été bien compris au sein des domaines politiques que les ressources en eau comptent parmi les facteurs importants qui déterminent les changements actuels, affectant les nations ainsi que les communautés locales. Ceci vient s'ajouter à l'impact déjà élevé de la pollution de l'eau qui affecte des milliards de personnes et d'écosystèmes. À l'aube de ces changements mondiaux, le monde doit répondre urgemment à ces questions afin de ne pas laisser des vies et le bien-être économique nous échapper.

8. Les individus n'appartenant pas au secteur de l'eau, y compris les plus hautes sphères politiques, doivent recevoir ces messages. Le caractère multidisciplinaire du secteur de l'eau en fait une ressource importante pour les autres intérêts. Les décisions ayant un effet sur l'eau reviennent souvent aux décideurs de secteurs liés à l'eau et non aux professionnels de l'eau. Le secteur de l'eau doit aider à informer les décideurs afin de faire des choix adéquats sur la manière d'utiliser l'eau dans leurs activités.

9. Tout au long de l'Histoire, les actions pour l'eau ont constitué la principale activité d'adaptation des sociétés face aux changements climatiques et naturels. Elles permettaient aux décideurs d'éviter des troubles sociaux et des violences sous le choc d'événements liés à une surabondance ou à une pénurie d'eau. Le 5^{ème} Forum mondial de l'eau permet d'aider à la création d'un cadre de travail permettant aux nations et aux communautés d'atténuer ces changements mondiaux et de s'y adapter de manière durable. Bien que cette situation soit déjà critique depuis plusieurs décennies, les gouvernements locaux et nationaux ne sont pas préparés pour les changements à venir, ce qui aggrave potentiellement la situation. Fixons maintenant l'ordre du jour pendant que nous en avons l'opportunité.

Thème I: Changements mondiaux et gestion des risques

Elément 1: Le rôle de l'eau dans l'adaptation face au changement climatique

10. Penser de manière plus holistique. Le changement / variabilité climatique affecte non seulement le cycle hydrologique mais également des domaines étroitement liés à l'eau, les forêts et les sols. Il est nécessaire d'adopter une approche intégrée pour s'adapter à ces changements, par le biais d'une meilleure gestion du territoire, des sols et de l'eau en tant que moyens d'atténuation, d'adaptation et de préparation aux désastres et afin de garantir la sécurité alimentaire et énergétique, le développement économique, la protection de l'environnement et l'équité. Les politiques alimentaires et énergétiques ainsi que d'autres secteurs affectent davantage l'eau que les politiques d'eau en elles-mêmes. Il est recommandé que la communauté de l'eau trouve des manières d'aider les politiques et les experts d'autres secteurs à comprendre ces perspectives élargies et leurs implications dans les politiques. Il est également recommandé que les gouvernements nationaux, dont les ministères de l'agriculture, des forêts, de l'intérieur, des travaux publics, de l'industrie, des finances, de l'énergie, de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs n'appartenant pas à celui de l'eau, prennent en compte les conséquences de leurs choix politiques sur le cycle hydrologique qui affecte les zones rurales, urbaines et habitées. L'évaluation stratégique des impacts est un outil qui peut apporter une valeur ajoutée en pensant de manière plus holistique en vue du développement de politiques de haut niveau et de l'identification de points chauds.

11. Développer des stratégies d'adaptation liées à l'eau aux niveaux nationales et/ou infranationales. Il faut développer des stratégies nationales ou infranationales d'adaptation au changement / variabilité climatique en prenant en compte les programmes d'adaptation internationaux. Elles doivent être intégrées aux plans et aux stratégies actuels de GIRE de niveau national. Il faut mener des évaluations des infrastructures nécessaires pour l'adaptation afin de les planifier et de les financer par la suite. Il faut prendre en considération des approches adéquates, comme les technologies de petite échelle et respectueuses du climat, en parallèle des infrastructures de grande échelle, non seulement en raison de leurs impacts potentiels mais aussi de leur construction à long terme. Concernant le changement climatique, on peut concevoir l'eau comme une partie du problème, mais également comme une partie de la solution. Les eaux souterraines présentent une capacité tampon contre le changement climatique. La gestion des eaux souterraines, le dessalement et la gestion des eaux usées devraient par conséquent être intégrés aux stratégies nationales. Le développement de l'hydroélectricité et la navigation intérieure doivent être revus et développés en tant que mesure d'adaptation. Les mesures d'adaptation non structurelles comme l'aménagement du territoire, la protection des écosystèmes, les préoccupations sociales, la communication, la sensibilisation et les plans de gestion des risques sont essentiels. Il faut soutenir les zones rurales du fait qu'elles constituent les fondations de l'agriculture et qu'elles sont extrêmement sensibles aux changements mondiaux. Les projections des impacts du changement climatique devraient être développés à une échelle inférieure et localisées de manière à fournir une information pertinente aux décideurs et aux gestionnaires de l'eau chargés des grandes zones urbaines. On souligne l'importance de la collecte et de la diffusion de l'information ayant trait au climat et à l'hydrologie.

12. Appliquer l'approche de la GIRE afin d'agir pour l'adaptation au changement climatique. Il faut évaluer et communiquer l'impact du changement climatique sur le cycle de l'eau. Il faut soutenir le développement des compétences en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau à tous les niveaux, national, régional et local, dont les organisations des bassins versants, afin de renforcer la résilience face au changement climatique. L'application de l'approche de la GIRE équilibrera les impacts socio-économiques, minimisera les effets sur l'environnement et préservera les écosystèmes.

13. Identifier les pays et les communautés les plus vulnérables face aux effets hydrologiques du changement climatique. Les zones les plus vulnérables face aux effets du changement climatique que le GIEC a identifiées, comprennent les pays les moins avancés et les Petits États Insulaires en Développement (PIED), les zones côtières de faible élévation densément peuplées, les zones affectées par la fonte des glaciers, ainsi que les zones arides comptant des populations, des économies et des environnements fragiles. Il est nécessaire de multiplier les efforts pour identifier les « points chauds » et rendre accessibles les outils opérationnels en vue d'identifier par la suite les zones et les groupes qui courent les plus hauts risques face

aux effets du changement climatique. Des évaluations environnementales stratégiques peuvent permettre d'identifier les emplacements et les systèmes vulnérables, en prenant en compte le « climate proofing » de la gestion des ressources en eau et de ses services.

14. Concevoir des projets d'infrastructures afin de mieux gérer la variabilité hydrologique, dont les effets probables du changement climatique. Les projets d'infrastructures devraient anticiper les effets probables du changement climatique ainsi que les variations hydrologiques. Les infrastructures doivent être conçues de nouveau et reconstruites le cas échéant afin de résister aux événements extrêmes et de fonctionner dans des circonstances altérées.

15. Développer des scénarios et des stratégies d'action à long terme au sein de toutes les activités de planification. En vue de répondre aux effets, y compris aux incertitudes, de la variabilité climatique croissante et du changement climatique sur l'eau et les moyens de subsistance, il est nécessaire d'adopter un horizon de planification à long terme supérieur à celui adopté par les Objectifs de développement du Millénaire (2015), afin de mettre en place des investissements infrastructurels conséquents et de permettre le développement et la participation de la communauté.

16. Incorporer les évaluations du changement climatique dans les Plans nationaux ayant trait à l'eau. Au niveau national, il faut intégrer une évaluation des effets du changement climatique au sein des Plans d'eau nationaux et créer des mesures d'adaptation en accord avec ces impacts en vue d'une sécurité de l'eau durable et de satisfaire les besoins sociaux, environnementaux et économiques.

17. Combler l'écart financier en termes d'adaptation. Alors qu'il relève de la responsabilité des nations de financer leurs programmes nationaux de gestion de l'eau, le changement climatique peut venir ajouter de nouveaux défis à l'ordre du jour global du développement et de la durabilité, générant pour les pays en développement un besoin supplémentaire de ressources financières externes pour la mise en œuvre de ces mesures. Alors que l'on reconnaît que plusieurs initiatives financières sur l'atténuation et l'adaptation ont été récemment lancées, les besoins supplémentaires ne peuvent être uniquement satisfaits avec les instruments actuels (inter) nationaux de financement pour l'adaptation.

Élément 2: Flux migratoires liés à l'eau, changements dans l'occupation des sols et des établissements humains

18. Améliorer les connaissances fondamentales sur le changement des dynamiques de la population liées à l'eau. Du fait qu'il est moins aisé d'identifier les voies appropriées d'adaptation face aux changements mondiaux, il est impératif d'aborder la manière dont les conditions environnementales et climatiques changeantes affectent les décisions individuelles et groupées de migrer. Il est utile de rassembler les données et les informations scientifiques pertinentes sur le sujet afin de développer des stratégies de gestion de la migration. Il faut comprendre les dynamiques du développement agricole ayant trait aux dynamiques de la population, particulièrement entre les zones rurales et les zones urbaines au sein des pays en développement.

19. Renforcer les institutions et les politiques qui soutiennent la résilience au sein des populations. Il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques qui renforcent la résilience, qui réduisent systématiquement les conditions incitatives à la dégradation environnementale, qui améliorent les opportunités de moyens de subsistance et qui apportent une meilleure compétence de la gestion des risques. Ces politiques doivent intégrer les contributions de l'ensemble des groupes sociaux et des parties prenantes et aborder les préoccupations sociales et d'égalité des sexes quant au renforcement de la société civile et aux rôles des groupes sociaux.

20. Accroître la sensibilisation sur les effets de la dégradation environnementale. Les connaissances relatives à la dégradation des ressources en eau et au changement climatique peuvent orienter les gouvernements, les migrants et les migrants potentiels à prendre les précautions nécessaires pour la sécurité des populations.

21. Développer des systèmes de suivi-évaluation adéquats. Il est nécessaire de faire le point sur les systèmes de suivi-évaluation existants, les améliorer et développer de nouveaux systèmes innovateurs.

22. Améliorer les cadres juridiques. Il faut intégrer les migrants dus à l'environnement, les individus déplacés à cause de l'environnement et les populations déplacées dans leur propre pays en raison d'effets liés à l'eau dans le cadre d'instruments juridiques internationaux. Améliorer les instruments juridiques internationaux existants afin de protéger les droits des individus et / ou des communautés déplacés est nécessaire.

23. Apporter une réponse humanitaire adéquate. Les changements environnementaux et les conflits armés peuvent provoquer des mouvements humains substantiels, qui nécessiteront des efforts humanitaires adéquats afin d'éviter une escalade des tensions. Les désastres naturels et les conflits armés déplacent temporairement de nombreuses personnes, alors que l'impact continu et constant de contraintes climatiques déplace un nombre supérieur d'individus pendant une période prolongée. Face au stress environnemental, l'aide doit être mise en place pour prévenir les crises et maintenir la paix parmi les groupes en déplacement souffrant des pressions exercées sur la ressource et potentiellement marqués par la pauvreté, et évaluer les impacts sur l'assainissement et la création de déchets des migrants et les traiter.

Élément 3 : Gestion des risques et des désastres

24. Évaluer les risques et les conséquences éventuelles des désastres liés à l'eau. Les désastres naturels liés à l'eau, soit les sécheresses et les inondations, constituent la première cause de mortalité, et affectent gravement des millions de personnes, et surtout parmi les plus démunis. Ces désastres représentent de sérieux obstacles au développement durable et à la lutte contre la pauvreté. D'immenses pertes économiques peuvent également être attribuées aux désastres liés à l'eau, dont les impacts considérables sur les infrastructures, les hébergements, la santé et la production alimentaire. L'influence du changement / variabilité climatique accompagné d'une augmentation probable de la fréquence des sécheresses et des inondations intensifiera la vulnérabilité des populations. Les changements démographiques, l'urbanisation, la migration et le manque d'infrastructures adéquates mettent plus que jamais en danger un nombre majeur de personnes. Par conséquent, il faut mener et comprendre de manière globale une évaluation des risques et des éventuelles conséquences négatives des désastres liés à l'eau provoqués par les changements mondiaux.

25. Intégrer la réduction des risques dus aux désastres liés à l'eau aux plans de développement nationaux et au financement. Dans le cadre de cette recommandation, il faut reconnaître que les gouvernements nationaux doivent accorder une haute priorité à l'adaptation face au changement climatique lors de la définition des objectifs locaux et nationaux dans le domaine de la réduction des risques dus aux désastres liés à l'eau. Il faut également donner une plus grande priorité aux stratégies et aux plans d'action régionaux et internationaux, particulièrement dans les cas de risques transfrontaliers. Hautement prioritaire, la sécurité des populations nécessite également des investissements publics et privés dans les infrastructures, les mesures non structurelles et les ressources humaines.

26. Accroître le niveau de préparation des populations frappées par les désastres liés à l'eau, par le biais d'une sensibilisation accrue de l'opinion publique, de l'amélioration des compétences humaines des nations du niveau local au niveau national afin de faire face aux désastres liés à l'eau, du renforcement et du développement de systèmes d'alerte rapide prenant en compte les zones vulnérables et les groupes d'individus, ainsi que de la création d'indices de préparation afin de mieux préparer les nations à faire face aux désastres liés à l'eau.

27. Instituer des plans / mesures de gestion des risques. Il faut passer de la gestion de crise à la gestion des risques. Aider les zones rurales et les villes à mettre en place des plans / mesures contre les risques structurels et non structurels afin de réduire les dommages des désastres liés à l'eau. Les gouvernements devraient garantir que les centres urbains développent et renforcent la planification du territoire et les réglementations appropriés qui réduisent les risques des désastres liés à l'eau et qui tiennent compte des différents impacts sur les différents groupes sociaux.

28. Protéger l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au cours et à l'issue des désastres, et pendant des situations de conflit armé et d'occupation.

Toutes les parties du conflit doivent respecter le droit international humanitaire protégeant les biens indispensables à la survie des populations civiles, comme les installations d'eau potable et les ouvrages d'approvisionnement et d'irrigation. La réponse humanitaire destinée à la population civile en général, et en particulier aux femmes et aux enfants, aux personnes âgées, aux réfugiés, aux malades et aux blessés, doit être accordée en vue de rétablir ou de réhabiliter les installations et les approvisionnements en eau potable et en assainissement interrompus par les désastres ou par les effets directs ou indirects du conflit armé et/ou de l'occupation. Il faut associer les mesures et les efforts pour prévenir toute apparition et propagation des maladies liées à l'eau

Thème II: Faire avancer le développement humain et les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Élément 1: Garantir l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous

29. Développer des plans d'action nationaux et infranationaux. Chaque pays devrait développer des plans d'action nationaux et infranationaux, en parallèle de politiques appropriées, exposant brièvement les actions nécessaires à l'extension de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Ces plans doivent comprendre des aspects ayant trait aux technologies appropriées d'assainissement, de collecte et de traitement des eaux usées et ils doivent être ajustés aux conditions et besoins sociaux, économiques et environnementaux. Les plans doivent spécifier des objectifs à court, moyen et long termes ainsi que les étapes, allant au-delà des ODM et du programme de mise en œuvre des objectifs du Sommet de Johannesburg. Les plans nationaux et infranationaux devraient tenir compte de la préservation de tous les services écosystémiques. Les besoins des populations rurales et urbaines sous desservies, les résidents des zones arides et semi-arides et des établissements informels doivent être abordés de manière appropriée pendant le développement de ces plans, tout en intégrant les connaissances des indigènes, les connaissances et les besoins des femmes et des enfants, et en apportant une attention particulière aux groupes vulnérables. Il faut donner la priorité aux écoles, aux centres de soins, aux centres publics et à la préparation pour les cas d'urgence. Il est également nécessaire d'identifier une institution fiable afin qu'elle dirige clairement le portefeuille de l'assainissement et d'établir une institution de coordination avec une responsabilité spécifique en termes d'assainissement et d'hygiène qui travaillerait conjointement avec les secteurs de la santé et de l'éducation.

30. Améliorer le suivi-évaluation de l'accès à l'assainissement et à l'eau. Le suivi-évaluation, fondé sur des données fournies par les gouvernements nationaux, de l'accès à l'eau potable et propre et à l'assainissement est essentiel. Il faudrait continuer à soutenir les programmes conjoints de suivi-évaluation de l'OMS et de l'UNICEF existants. Ils doivent être élargis, en incluant des données par sexe et âge détaillé, en vue d'intégrer d'autres secteurs comme le raccordement aux réseaux d'assainissement et le traitement des eaux usées, afin de mesurer les progrès mondiaux réalisés en vue d'atteindre les objectifs sur l'eau et l'assainissement internationalement reconnus. Il faut développer un suivi-évaluation de la qualité de l'eau, la continuité de l'approvisionnement en eau, les programmes de lavage des mains et des installations de toilettes séparées par sexe dans les écoles et les centres de soins. Au niveau national, il faut analyser les disparités entre les différents ensembles de données décrivant les types d'accès à l'eau et à l'assainissement afin de renforcer la base de données et le suivi-évaluation des politiques nationales.

31. Établir des partenariats intersectoriels locaux, régionaux et internationaux. Il faut intensifier les efforts et augmenter les moyens des gouvernements (locaux, régionaux et nationaux), des opérateurs d'eau, de la société civile, des ONG, des usagers d'eau et du secteur privé en vue de s'associer pour assumer et partager les coûts, les risques, les résultats et les impacts de l'investissement dans l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il est nécessaire de renforcer les services d'eau locaux par le biais des Partenariats des Opérateurs d'Eau (POE). Il est recommandé d'établir des partenariats régionaux, Nord-Nord, Sud-Sud, Nord-Sud-Sud afin de renforcer les capacités, d'échanger les meilleures pratiques, de transférer les connaissances et de renforcer la coopération et les projets de financement locaux.

32. Mobiliser les ressources destinées à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Il faut développer des stratégies de financement durable afin de permettre la mise en œuvre de plans d'action nationaux et infranationaux pour l'eau et l'assainissement. Les gouvernements nationaux sont tenus de définir les dotations budgétaires appropriées pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Les autorités chargées d'assurer les services d'eau et d'assainissement devraient mettre en œuvre une couverture durable des coûts par le biais d'une combinaison de tarifs, de taxes et de transferts, dont une aide publique au développement. Les contributions d'institutions internationales de financement et les partenaires au développement devraient répondre aux demandes exprimées par les pays bénéficiaires.

33. Renforcer les capacités dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Il faut mobiliser davantage de ressources techniques et renforcer les capacités institutionnelles, techniques, de gestion et de planification à tous les niveaux, et en particulier au niveau local.

34. Utiliser une technologie appropriée, acceptable et abordable. Avec la pleine participation des communautés, il faut concevoir, mettre en œuvre et évaluer des solutions techniques durables pour répondre aux problèmes d'eau et d'assainissement, en utilisant des technologies appropriées, innovantes et abordables.

35. Sensibiliser sur les questions d'assainissement et d'hygiène. Il est nécessaire d'informer le grand public et les dirigeants des bénéfices de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sur l'économie, la santé et l'environnement et leur faire prendre conscience de l'urgence du problème. Il est recommandé de promouvoir et de mettre à disposition des démunis et des défavorisés des technologies durables, abordables et appropriées. Il faudrait utiliser des approches modernes comme l'assainissement dirigé par la communauté, le marketing pour le changement des comportements, les programmes éducatifs visant le changement des comportements envers l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Par ailleurs, l'utilisation de tels processus stratégiques comme les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, valorise le statut de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène de manière à ce que les agences de développement entreprennent des actions plus fermes en vue de satisfaire les besoins des personnes n'ayant pas accès à ces services.

36. Prendre en considération l'impact général de l'assainissement sur la santé, l'environnement et l'économie. Il faut mieux prendre en compte les bénéfices sanitaires, environnementaux et économiques d'un assainissement amélioré dans les pays émergents et développés. L'Année internationale de l'assainissement 2008 a permis une sensibilisation accrue sur la relation directe entre le manque ou un mauvais assainissement et la lenteur des progrès réalisés concernant la dégradation de l'environnement, la faible productivité, les activités économiques et les objectifs de santé.

37. Améliorer la gestion intégrée de l'assainissement. Il faut reconnaître les eaux usées comme une ressource et développer son usage, le cas échéant, et la contrôler adéquatement. Les eaux usées peuvent servir pour l'irrigation tout comme les déchets solides dûment traités peuvent être utilisés en tant qu'engrais et pour la production énergétique à partir de biomasse et de chaleur. La gestion intégrée de l'assainissement devrait être prise en compte dans le cadre de la GIRE.

Élément 2: L'eau pour l'énergie, l'énergie pour l'eau

38. Améliorer les connaissances sur la relation eau-énergie. On ne réfléchit pas assez et on ne planifie que trop peu la relation eau-énergie dans la majeure partie du monde, et ce particulièrement dans les pays en développement. En raison des coûts fluctuants, il faut prendre des décisions rapides sur la manière dont interagissent ces deux secteurs. Il est donc important de développer une bonne compréhension de la relation eau-énergie aux niveaux local, national, régional et international du fait que les actions prises au niveau mondial ont des répercussions directes sur les communautés individuelles où les décisions en matière d'eau et d'énergie se prennent sur le terrain. Une vaste participation des acteurs pertinents issus des deux secteurs est nécessaire afin d'intégrer les usagers et les associations d'usagers, les associations professionnelles, les entreprises et le secteur privé, les régulateurs, les gouvernements, les ONG, les chercheurs, la communauté universitaire, les salariés et les syndicats, les organisations d'agriculteurs et la société civile.

39. Améliorer la coordination entre les politiques d'énergie et d'eau. Les politiques d'eau et d'énergie sont rarement bien coordonnées. Les agences adoptent de plus en plus une approche élargie concernant les impacts de l'eau sur les politiques énergétiques et réciproquement. Une meilleure coordination est nécessaire pour établir des conditions d'investissement et de marché ainsi que des mécanismes régulateurs, qui optimisent les usages de l'eau et de l'énergie ainsi que leur réutilisation.

40. Mener des études nationales sur la durabilité eau-énergie-alimentation. Nous manquons de connaissances concernant l'interrelation de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation et encore davantage sur la

manière dont les nouvelles tendances et le changement climatique auront un impact sur l'usage de ces deux ressources. Il est important de mener des études nationales sur la durabilité des ressources en eau et d'énergie en tenant compte des aspects de l'agriculture et de la pauvreté, et de définir ainsi les ressources durables en eau et d'énergie aux niveaux régional, national et infranational.

41. Il faudrait étudier les variations des prix de l'énergie dans tous les aspects de la gestion de l'eau. Les coûts de l'énergie auront un impact direct sur les coûts de pompage et de transport de l'eau, ce qui peut avoir des conséquences sur l'accès à l'eau, particulièrement auprès des populations les plus pauvres au monde. Les gouvernements nationaux, régionaux et locaux doivent concevoir par anticipation des mécanismes de compensation durables. Il faudra probablement prendre en considération des changements à réaliser dans la conception, et que les pays et les institutions d'eau partagent leurs expériences afin de réduire ces impacts. Hormis les mécanismes de compensation, il faudra tenir compte des options pour investir dans les mécanismes de préservation de l'eau, de pompage et de transports à faible consommation énergétique.

42. Utiliser des technologies appropriées et efficaces au sein des secteurs de l'eau et de l'énergie. Il existe une quantité extraordinaire d'innovations technologiques qui cherchent à réduire les empreintes interdépendantes de l'eau et de l'énergie laissées lors de la prestation de ces services essentiels. Afin de réduire les empreintes réciproques de ces deux secteurs, il est fondamental d'améliorer l'efficacité de la consommation énergétique au sein du secteur de l'eau, en particulier en termes d'irrigation et de dessalement, et l'usage de l'eau dans le secteur énergétique.

43. Investir dans l'hydroélectricité et le stockage d'eau durables et socialement responsables. Il existe un manque profond d'infrastructures en termes d'hydroélectricité et de stockage dans certaines parties du monde. Il est nécessaire de réaliser des investissements dans des infrastructures de petite et grande échelle afin de rendre la production d'énergie plus propre et plus écologique tout en prenant en compte les avantages éventuels de ces structures concernant l'atténuation des désastres liés à l'eau, le transport fluvial, l'agriculture, la lutte contre la pauvreté et d'autres usages. Il faut encourager leur mise en application et leur développement du fait que l'hydroélectricité constitue une mesure d'adaptation efficace dans le contexte du changement climatique. Il faut également tenter de réduire avec la considération qui s'impose les impacts sociaux et environnementaux de l'hydroélectricité.

44. Améliorer le transport fluvial. Le transport fluvial constitue un modèle de transport qui consomme moins d'énergie. Il est nécessaire de promouvoir la navigation des cours d'eau, en vue des économies d'énergie, l'utilisation à faible consommation énergétique et l'atténuation du changement climatique, car elle contribue à l'amélioration de la relation eau-énergie.

45. Mener davantage d'études afin de mieux évaluer les impacts des biocarburants sur les ressources en eau. Les biocarburants seront probablement amenés à jouer un rôle prépondérant au cours du 21^{ème} siècle. Les évaluations des impacts ainsi que les analyses risques avantages sur la production et l'utilisation des biocarburants permettront d'optimiser l'usage de l'eau en tenant compte des aspects de la qualité, de la quantité et de la production alimentaire.

Élément 3: Eau et alimentation pour en finir avec la famine et la pauvreté

46. Introduire des politiques de promotion de « rendement plus élevé par goutte d'eau ». Accroître les bas rendements prédominants, tant dans les cultures irriguées que pluviales, présente le plus grand impact sur la réduction de consommation d'eau par kilogramme d'aliment produit. L'amélioration de la productivité/efficacité de l'utilisation de l'eau se doit principalement à la réduction de l'évaporation des sols, grâce à une meilleure couverture des plantes et de l'interception améliorée qu'elle génère. L'augmentation des prix de l'alimentation incitera à produire à un rendement plus élevé. Les agriculteurs pauvres obtiennent habituellement un bas rendement en raison du manque de ressources et de technologie. Dès lors, ils bénéficieront particulièrement des soutiens visant l'amélioration du rendement par unité d'eau.

47. Promouvoir les projets de développement agricole à petite, moyenne et grande échelles.

Les gouvernements devraient promouvoir le développement d'infrastructures durables et accessibles à petite, moyenne et grande échelle, ainsi que d'autres projets agricoles adaptés aux bénéficiaires ciblés et porter une attention particulière à l'accès au marché, aux questions de recouvrement des coûts d'eau dans le secteur agricole, à la résilience aux risques des désastres naturelles et leur gestion, particulièrement dans le cas des petites exploitations agricoles, et aux effets éventuels du changement climatique.

48. Moderniser à plus grande échelle les systèmes d'irrigation et de drainage. Le développement et la modernisation des schémas de systèmes d'irrigation et de drainage au sens large (technique, gestion, financement et environnement) seront nécessaires à une plus grande échelle afin d'obtenir l'augmentation nécessaire de la production alimentaire, l'éradication de la pauvreté et de la faim, et la protection de l'environnement. On peut réaliser des économies d'eau, qui sera utilisée pour d'autres usages, et de ressources financières afin de continuer à développer la source d'eau. L'irrigation n'est pas le seul moyen d'approvisionner l'agriculture en eau, il est par conséquent nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'agriculture pluviale et la collecte des eaux de pluie.

49. Renforcer et soutenir les institutions et les associations liées à l'eau. Les gouvernements, particulièrement dans les économies émergentes et les pays les moins avancés, doivent accélérer l'adoption de gestion participative des infrastructures d'irrigation et de drainage, la formation d'organisations professionnelles d'agriculteurs et d'usagers d'eau, améliorer les systèmes juridiques et soutenir financièrement la gestion de l'irrigation et du drainage. Il est également nécessaire de renforcer le transfert et la diffusion de compétences de gestion et de technologies dans le domaine de l'irrigation et du drainage par des experts professionnels de gouvernements ou d'organisations internationales aux organisations de gestion de l'irrigation et du drainage des agriculteurs.

50. Comprendre les évolutions de la nutrition et des régimes alimentaires dans le contexte de l'offre et la demande. Avec l'amélioration du niveau de vie, l'apport calorique dans les pays en développement augmente en fonction du type d'aliments consommés. Ceci a un effet direct sur l'eau utilisée pour les cultures, la production de viande et de produits laitiers. Ces derniers constituent les moteurs les plus importants du changement de régimes alimentaires tout en étant parfois de grands consommateurs d'eau. Comprendre ces tendances, et particulièrement l'importance du bétail, permettra de développer la préservation, la réutilisation et la répartition des ressources en eau.

51. Se réengager dans la réduction des pertes de produits alimentaires «du champ à la fourchette». Les pertes alimentaires au long de la chaîne de production-consommation sont considérables et constituent un grand gaspillage de ressources en eau mobilisées au niveau des champs. Ceci constitue de loin les plus grandes pertes d'eau dans l'agriculture et l'élevage. Développer des programmes visant la réduction de ces pertes du côté de la demande de la chaîne alimentaire générerait probablement une diminution significative de l'empreinte de l'eau par personne et faciliterait également l'accès à la nourriture des plus pauvres. Il ne faut pas relâcher les efforts fournis pour améliorer l'efficacité des systèmes et l'usage efficient de l'eau dans les villes, les entreprises, la production d'électricité et l'agriculture.

Élément 4: Les usages et les fonctions multiples des services d'eau

52. Identifier la pratique étendue des usages et des fonctions multiples au sein des systèmes d'eau. Historiquement, les personnes, les communautés et les gestionnaires de l'eau utilisaient délibérément des systèmes d'approvisionnement artificiels ou des systèmes d'eau naturels pour plus d'un seul usage. Dans de nombreuses zones rurales et urbaines, les réseaux d'eau domestiques sont utilisés pour des activités productives de petite échelle. De la même manière, les systèmes d'irrigation fournissent souvent par conséquent des quantités d'eau élevées au sein de leurs zones couvertes par ces systèmes d'irrigation qui facilitent l'accès à l'eau pour de nombreux autres usages par le biais de recharges des flux de surface et des nappes souterraines. Enfin, des systèmes aquatiques (zones humides dont les systèmes à base de riziculture) assurent de nombreux services importants de production et d'écosystème importants aux populations avoisinantes. Avec des processus appropriés de gestion participative, la pratique des usages et des fonctions multiples peut s'avérer durable et très efficace pour la communauté.

53. Identifier les différents bénéfices des usages et des fonctions multiples des services d'eau y compris pour les usagers les plus vulnérables. Les systèmes d'usages multiples peuvent assurer des services à bas coûts aux usagers les plus vulnérables en termes d'approvisionnement en eau pour l'usage domestique, pour l'agriculture (irriguée, pluviale), les petites propriétés terriennes, les jardins, les châteaux d'eau, les habitats des ressources piscicoles et aquatiques et les entreprises rurales. La même infrastructure peut être utilisée pour ces services ainsi que pour l'énergie hydroélectrique, et dans certains cas, pour faciliter la navigation fluviale. Les systèmes d'usages multiples prennent également en compte le soutien à d'importantes valeurs et fonctions culturelles essentielles au bien-être et aux moyens de subsistance locaux. Ils peuvent également assurer des bénéfices écologiques qui comprennent le contrôle des inondations, la recharge des nappes souterraines, la collecte des eaux, la purification de l'eau et la préservation de la biodiversité. La diversification des sources d'eau et des activités productives contribue à l'amélioration de la résilience de la communauté locale et de la gestion des chocs et des éventuels risques mondiaux liés au changement climatique ou à la crise économique.

54. Identifier l'interrelation entre les usages multiples, les fonctions des services d'eau et la gestion intégrée des ressources en eau. Les usages multiples constituent un élément inhérent de l'approche de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), qui devrait être renforcé. Les agences gérant de vastes systèmes d'irrigation sont souvent les seuls prestataires de services d'eau, notamment en période de sécheresse. Il faut assurer une gouvernance adéquate de ces systèmes afin d'inclure les principes de la GIRE et d'identifier les besoins des parties prenantes.

55. Capitaliser la durabilité de la gestion de l'eau multiservice. La gestion de l'eau multiservice permet d'améliorer la durabilité de la gestion des systèmes d'eau en répartissant les coûts d'opération et les bénéfices parmi les différents usages et usagers. Tous les secteurs consommateurs d'eau doivent être pris en compte. L'enjeu repose sur le passage d'une approche silo sectorielle à une gestion et une administration du système d'eau. La gestion orientée vers les services nécessite une approche plus large afin d'inclure tous les domaines, dont le recouvrement durable des coûts et les subventions, et de travailler de manière intégrée en vue de développer et de gérer les ressources en eau de la communauté au niveau local. Elle doit comprendre les aspects sociaux, les priorités des hommes et des femmes et les services des écosystèmes.

56. Développer des visions pays par pays et promouvoir des stratégies locales. Au niveau national, tous les acteurs doivent développer une vision cohérente des usages et des fonctions multiples de l'eau, y compris en termes domestique, agricole, écosystémique et industriel, avec une analyse détaillée des opportunités et des contraintes. Cette vision et ces décisions devraient être revues constamment à la lumière de l'évolution des circonstances. Il faut donner davantage de responsabilités aux gouvernements locaux afin de dépasser les barrières sectorielles en intégrant des éléments de partage à long terme de techniques, de ressources financières et de coûts, ainsi que des programmes de soutien institutionnel en fonction des besoins des usages multiples de l'eau convenus. Les municipalités et les villes, l'irrigation et les autres agences d'eau devraient consolider et maintenir leurs services d'eau afin d'arriver à l'intégration et la coordination des eaux souterraines, de surface, de pluie, usées, recyclées et des autres sources d'approvisionnement en eau pour les zones urbaines et rurales.

Thème III: Gérer et protéger les ressources en eau et leurs systèmes d'approvisionnement pour satisfaire les besoins humains et environnementaux

Élément 1: Gestion des bassins et coopération transfrontalière

57. Préparer des stratégies d'adaptation. L'amplification des changements climatiques et des changements mondiaux potentiels mettra en danger la production alimentaire et énergétique, le bien-être social et économique, et la santé publique qui nécessiteront des stratégies d'adaptation en vue de gérer équitablement les ressources en eau, tant de surface que souterraines, à la lumière des principes convenus du droit international. On observe aussi actuellement qu'une infrastructure juridique, politique et institutionnelle capable de s'occuper des complexités internationales des ressources en eau transfrontalières qui relèvent de questions telles que la souveraineté, la sécurité, les droits d'eau, la population, l'économie, la culture et les écosystèmes, fait défaut.

58. Améliorer la compréhension et renforcer la coopération dans le contexte transfrontalier.

L'utilisation optimale et la protection effective des ressources en eaux de surface et souterraines transfrontalières sont uniquement possibles dans la mesure où les états riverains coopèrent en accord avec les principes internationalement reconnus. Les ressources en eaux transfrontalières constituent davantage une opportunité de collaboration plutôt qu'une source de conflit et un obstacle au développement. Néanmoins, il existe une grande diversité d'enjeux politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux à confronter outre les défis liés aux facteurs hydrologiques. Par ailleurs, afin que les pays riverains puissent exploiter durablement les bénéfices des ressources en eaux transfrontalières, ils devront réaliser des efforts conjoints. Cependant, ceci nécessite en premier lieu une volonté de coopérer, ce qui ne peut être que le fruit d'un dialogue fécond, d'une confiance et d'une compréhension mutuelles entre les états riverains.

59. Améliorer le cadre juridique et institutionnel des eaux transfrontalières. Au cours des 50 dernières années, plus de 200 accords bilatéraux et multilatéraux sur l'usage des ressources en eaux transfrontalières ont été signés. Il existe plusieurs conventions régionales et internationales concernant les eaux transfrontalières. Ils s'inscrivent généralement dans un effort de coopération et constituent la base de la définition de principes et de responsabilités pris en compte dans le droit international. Les lois nationales doivent être établies ou améliorées, le cas échéant, afin de refléter ces principes concernant les eaux transfrontalières en termes de gestion et d'échange d'informations et de données et d'usages des ressources en eaux transfrontalières.

60. Augmenter la quantité d'organisations de nappes souterraines et de bassins lacustres et versants, les renforcer et améliorer leurs compétences. La création d'institutions ou d'organisations gérant les bassins lacustres et versants, les zones côtières, marines ou les eaux souterraines, est encouragée dans les endroits où elles font défaut, et ce particulièrement dans le cas des bassins versants et des aquifères transfrontaliers. Les organisations de bassins versants promeuvent la coopération, la compréhension mutuelle et le renforcement de la confiance et améliorent la coordination et l'échange d'informations et de données, mettent en place des procédures de collecte de données et soutiennent la mise en œuvre de programmes conjoints et de projets. Dans le cas où les organisations de bassins versants existent déjà, il faut renforcer leurs compétences afin de faire face aux questions complexes résultant de circonstances évolutives, dont les changements mondiaux.

61. Les nations sont encouragées à chercher des solutions justes, équitables et gagnant-gagnant lors de négociations sur les eaux transfrontalières. Toutes les parties ne sont pas égales en termes de force mais elles le sont pourtant toutes devant le besoin de répondre aux problèmes liés à l'eau afin de satisfaire leurs besoins humains et environnementaux. La solution pour une gestion de l'eau intégrée et durable est de rechercher l'équité, l'efficacité économique et la durabilité environnementale où toutes les parties gagnent, y compris l'ensemble des parties prenantes.

62. Développer des plans harmonisés de gestion intégrée de l'eau. Les ressources en eau devraient être gérées au niveau du bassin selon une approche holistique prenant en compte leur disponibilité et les demandes en concurrence, dont celles des écosystèmes. Une utilisation équitable, raisonnable et optimale et une protection des ressources en eaux transfrontalières, ainsi que la protection face aux désastres liés à l'eau accompagnée d'une évaluation et d'une gestion des risques d'inondation et de pollution accidentelle, ne sont possibles que de cette manière-là. Le développement de plans de gestion à long terme au niveau du bassin est impératif afin de refléter la position et les besoins des parties prenantes les plus importantes d'un bassin versant. Ces plans doivent également comprendre la préparation de plans de gestion de catastrophes afin d'atténuer les effets de pollution accidentelle. En prenant en compte le principe 2 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les états riverains devraient harmoniser leurs plans de gestion de l'approvisionnement et de la demande en eau en vue de faire le meilleur usage possible des ressources hydriques et de la gestion durable du cycle de l'eau dans l'intérêt de l'ensemble des pays riverains.

63. Soutenir la mise en oeuvre du processus de gestion intégrée des ressources en eau.

Il faut soutenir la mise en oeuvre de la gestion intégrée des ressources en eau au sein des politiques nationales et infranationales sur la gestion des ressources en eau ainsi que la gestion des bassins de surface et des bassins hydrogéologiques. Il est nécessaire d'analyser de manière critique les cas de GIRE afin de partager les leçons tirées et d'encourager la reproduction des bonnes pratiques. Il faut garantir la participation des parties prenantes dans la gestion des bassins versants au niveau local et les partenariats de GIRE locaux. La représentation des gouvernements locaux doit être incluse dans la gestion des bassins versants au niveau local et les partenariats de GIRE locaux. La coopération et l'intégration de principes du développement durable et de GIRE permettent de promouvoir la synergie et la stabilité aux niveaux national et infranational. Il faut promouvoir la GIRE au niveau du bassin, le cas échéant, et définir clairement les rôles et les responsabilités du côté de la coordination et de celui des personnes coordonnées.

64. Prendre en compte les intérêts des parties prenantes. Afin de gérer les bassins et de renforcer les accords durables et équitables lors de négociations sur les questions d'eau, il est très important d'intégrer les parties prenantes et d'assurer un processus participatif. L'intégration des acteurs peut réduire le risque de futurs conflits.

65. Promouvoir le suivi-évaluation transfrontalier et l'échange de données. Le partage de connaissances techniques et l'échange d'informations et de données associés à des schémas conjoints de suivi-évaluation / collecte de données peuvent permettre aux nations d'établir une proche collaboration, de renforcer les relations et d'améliorer la compréhension mutuelle.

66. Partager les infrastructures et leurs bénéfices, et les financer conjointement. Afin d'améliorer la coopération mutuelle des nations et de mettre en lumière de plus amples bénéfices qui ne sont pas toujours apparents, les gouvernements doivent chercher à partager les bénéfices, financer conjointement les projets, rechercher des financements et des infrastructures à utiliser conjointement auprès de tierces personnes à l'international, pour satisfaire les besoins fondamentaux de l'Homme et générer des bénéfices tels la production énergétique, l'irrigation et le transport.

67. Encourager la recherche, l'éducation et la formation concernant la coopération sur les eaux transfrontalières. L'éducation sur les ressources en eau, et particulièrement sur les eaux transfrontalières, fait défaut parmi les gestionnaires de l'eau, les décideurs et d'autres acteurs. Il faudrait organiser davantage de formations sur ce sujet de différentes envergures et allant du niveau local à international. Il serait également nécessaire de développer des projets conjoints de recherche afin d'améliorer la collaboration et la compréhension.

Élément 2: Assurer des ressources en eau et des infrastructures de stockage adéquates pour satisfaire les besoins agricoles, énergétiques et urbains

68. Encourager une approche holistique dans un cadre de développement durable.

Les décisions visant le renforcement des infrastructures doivent être prises à l'issue d'une évaluation d'un large éventail d'options disponibles, qui reposent sur les principes et l'approche de la GIRE et qui permettent

la satisfaction des besoins spécifiques. La taille, de petite à grande échelle, et le type (collecte d'eau, petits barrages, grands barrages, dessalement, gestion des eaux de surface et souterraines) des différentes formes de stockage doivent être adaptés à leurs fonctions. Il faut identifier la valeur des sols, des eaux souterraines, des eaux de surface, des zones humides, de la couverture de neige et les stocks d'aliments en tant que stockage.

69. Développer des cadres de travail et des approches pour déterminer les besoins et leurs donner un ordre de priorité. La plus grande difficulté des décideurs est d'arbitrer les besoins qui se font souvent concurrence. Il faut prendre en considération la planification du territoire, la protection des ressources naturelles et des écosystèmes, les priorités sociales, et protéger et améliorer en particulier la santé publique, et l'adaptation face au changement climatique au moment de déterminer les besoins en eau. Il est nécessaire de soutenir les pays en développement dans leurs choix en prenant en compte leurs situations spécifiques. Il serait également utile qu'ils tirent des leçons de l'expérience de leurs pairs.

70. Étendre le stockage et intégrer des infrastructures en aval dans les pays en développement . Dans de nombreuses régions du monde, les infrastructures de stockage pour les eaux de surface et la recharge des nappes souterraines naturelles et artificielles sont en retard. Ce retard met en danger les populations qui dépendent de l'eau pour d'irrigation, et empêche de les protéger contre les inondations. Les besoins de l'Afrique doivent être particulièrement pris en compte dans un contexte de manque d'infrastructures. Cette expansion est justifiée parce que les infrastructures de stockage contribuent au développement socio-économique. Elle doit cependant être réalisée sans porter préjudice à l'intégrité environnementale et à la justice sociale et en respectant le droit international.

71. Intégrer la durabilité sociale et écologique. Dans le cadre de la GIRE, il faudrait intégrer la durabilité sociale et écologique aux projets d'infrastructures de stockage en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement général de la résilience du niveau local au niveau régional du bassin versant. Ceci nécessitera une approche holistique axée sur l'eau afin de soutenir des secteurs économiques tels l'énergie, l'agriculture, l'industrie, les systèmes d'approvisionnement en eau, en plus de l'eau qui permet de soutenir les services des écosystèmes comme les puits de carbone et la biodiversité pour la régulation des flux d'eau, qui sont essentiels au partage de l'eau et au bien-être de l'Homme à long terme.

Élément 3: Préserver les écosystèmes naturels

72. Promouvoir les réseaux et les corridors écologiques. En vue des changements mondiaux dont le changement climatique, il est essentiel de renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements en réduisant et/ou annulant leur fragmentation, en promouvant les corridors écologiques comme les zones humides ou les forêts, en mettant en œuvre une gestion du cycle de l'eau durable, et en partageant les bénéfices sociaux et économiques.

73. Prendre en considération les impacts des infrastructures d'eau sur les écosystèmes et prendre des mesures d'atténuation le cas échéant. L'accroissement démographique et la création conséquente de nouvelles infrastructures pour la production alimentaire et hydroélectrique, la navigation et la protection contre les inondations auront des impacts sur les écosystèmes et l'environnement naturel. Il faut prendre des mesures appropriées afin d'atténuer tout éventuel impact négatif.

74. Évaluer les services des écosystèmes et intégrer les écosystèmes à la planification et à la prise de décision des projets de développement. Il faut planifier et incorporer l'intégration des objectifs de la gestion des écosystèmes aux autres secteurs, dans un contexte du développement durable, comme la gestion durable des forêts et des zones humides, y compris la valeur non marchande des écosystèmes.

75. Utiliser les écosystèmes comme un tampon face au changement climatique. Il est nécessaire de prendre en considération l'incertitude que le changement climatique peut générer dans le fonctionnement des écosystèmes et de reconnaître la valeur des écosystèmes en vue de réduire le risque de changements non linéaires, les dangers et l'exacerbation de la pauvreté.

76. Atténuer la dégradation des écosystèmes et de leurs services. Il faudrait créer l'environnement nécessaire en termes institutionnel et social, propice à l'inversion de la tendance de la dégradation des écosystèmes, tout en satisfaisant les demandes croissantes de ces services. Il est recommandé de coopérer avec les experts de la gestion des sols et des forêts qui travaillent avec des organisations et des initiatives internationales en vue d'améliorer conjointement les services des forêts et des zones humides, en particulier les services des forêts liés à l'eau.

77. Soutenir les programmes pour la biodiversité, la restauration de plans d'eau et l'amélioration des écosystèmes. Il faudrait entreprendre des actions afin de protéger et de réhabiliter les écosystèmes. Les processus hydrauliques naturels constituent un élément fort d'adaptation face au changement climatique, de réduction des risques de désastres liés à l'eau et d'équilibre des pressions démographiques.

78. Préserver les écoulements environnementaux de surface et souterrains. L'adhérence aux écoulements environnementaux est le premier vecteur obligatoire de l'usage des eaux de surface. Il faut par conséquent accorder une importance adéquate aux écoulements écologiques au sein de la stratégie d'utilisation des eaux de bassins nationaux ou des eaux transfrontalières et dans la planification annuelle. Il est nécessaire de mener des études complètes d'inventaire sur les besoins des écoulements environnementaux du fait qu'une vaste majorité d'écosystèmes d'eau douce n'ont pas été évalués en vue d'établir, de mettre en œuvre et de respecter postérieurement les normes sur les limitations de réduction ou d'altération des écoulements.

Élément 4: Gérer et protéger les eaux de surface, souterraines, de sols et de pluie

79. Intégrer la gestion de la qualité de l'eau. Il faudrait intégrer la gestion de la qualité de l'eau afin de protéger toutes les ressources en eau de toute source de pollution et de pression.

80. Comprendre les droits, les lois et les politiques d'eaux souterraines et en développer de nouveaux, accompagnés de réglementation et d'exécution, le cas échéant. De telles informations, y compris les mesures incitatives et les forces sociales qui déterminent aujourd'hui les pratiques de gestion de l'eau, permettront de formuler des politiques et des mesures incitatives encourageant des pratiques de gestion socialement et écologiquement saines des eaux souterraines. Ceci est particulièrement pertinent dans les situations d'aquifères transfrontaliers où il est important de renforcer la coopération pour la gestion des ressources en eau. De nombreuses ressources en eaux souterraines dans le monde ne disposent pas de lois ou de politiques pour les régir par manque de compétences institutionnelles ou de connaissances scientifiques.

81. Développer des politiques et des institutions pour protéger des écosystèmes aquatiques et intégrer leur gestion. Il faut gérer les bassins non seulement en ayant pour objectif les eaux de surface, mais aussi en intégrant la surface, les fonds, les eaux de pluie et les sols du bassin dans les pratiques de gestion en adoptant une approche holistique en vue d'une utilisation durable et d'une protection environnementale. Ces quatre sources sont liées et interdépendantes, il faut par conséquent les aborder de manière adéquate dans des politiques intersectorielles qui régissent les pratiques de gestion de l'eau.

82. Incorporer des approches écologiques dans la gestion des eaux urbaines. Une telle approche est utile dans la recherche de solutions durables qui sont de plus en plus caractérisées par des approches locales accompagnées d'une réduction des écoulements environnementaux qui évitent de grandes importations d'eau, d'énergie et de matériaux, la pollution produite et lâchée dans l'environnement et qui minimisent les perturbations écologiques. Différents exemples illustrent cette approche : La collecte des eaux de pluie permet de réduire le manque d'eau ; la collecte des eaux usées et leur réutilisation réduisent le besoin d'importer de l'eau de haute qualité et permettent également de diminuer les coûts des infrastructures et le déversement de pollution dans les eaux réceptrices.

83. Augmenter proportionnellement les bonnes pratiques dans la gestion des ressources en

eaux de petite et moyenne échelles. Il faut promouvoir, diffuser et augmenter proportionnellement les exemples fructueux de gestion des ressources en eau de petite et moyenne échelle aux niveaux national, régional et mondial.

84. Accorder une plus grande attention aux eaux de pluie. Il faut inclure, dans la mesure du possible, la gestion des eaux de pluie dans les plans nationaux de gestion de l'eau qui soutiennent les résultats du développement économique et social. Il est nécessaire de faire référence à son utilité afin d'accroître l'approvisionnement dans l'agriculture et d'améliorer la sécurité hydrique dans un contexte de changement des tendances des précipitations associé au changement climatique. Il est recommandé de renforcer les compétences et les capacités afin de partager les connaissances sur les stratégies de gestion des eaux de pluie parmi les usagers d'eau.

Thème IV: Gestion et gouvernance

Élément 1: Le droit à l'eau et à l'assainissement pour un accès amélioré

85. Revoir et réviser les lois et politiques nationales afin de refléter les principes du droit à l'eau et à l'assainissement. Il faut revoir et réviser toutes les lois et politiques nationales pertinentes ayant trait à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, à la gestion des ressources en eau, à la santé publique, à l'utilisation des sols, à l'irrigation et aux domaines liés, afin de refléter les principes du droit à l'eau et à l'assainissement en vue de garantir un accès progressif à une eau suffisante, potable et accessible pour les usages personnels et domestiques, les institutions d'enseignement, les centres de soins ainsi qu'un accès à un assainissement culturellement acceptable, sûr et adéquat au sein de chaque foyer.

86. Promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement. Au niveau mondial, il faut travailler pour mobiliser toutes les ressources afin d'assurer un accès de base à l'eau et à l'assainissement propres et salubres pour tous et ce le plus rapidement possible.

87. Établir des rôles, des responsabilités et des mécanismes de coordinations clairs en vue de mettre terme aux conflits. Il est nécessaire de s'assurer qu'il existe un partage clair des responsabilités entre les acteurs pertinents du gouvernement responsable de l'eau et de l'assainissement et de garantir qu'il y ait des mécanismes de plaintes efficaces, indépendants et facilement accessibles afin de répondre aux négociations, ou interférences, du droit à l'eau et à l'assainissement de tout citoyen.

88. Promouvoir l'information et la formation disponible pour tous. Ceci nécessite que toutes les autorités de l'eau et de l'assainissement mettent librement à disposition des personnes toutes les informations pertinentes, y compris leurs droits et devoirs, et que les individus aient la possibilité de participer aux processus décisionnels affectant leurs droits. La formation, nécessaire et sollicitée, doit être assurée aux représentants de groupes marginalisés et vulnérables en vue de garantir leur participation à titre égalitaire avec les autres groupes et afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

Élément 2: Institutions et réformes de l'eau

89. Mener des réformes politiques, juridiques et régulatrices. La réforme est une condition indispensable du changement durable et efficace. Les gouvernements devraient garantir qu'il existe un environnement propice aux efforts soutenus au sein de tous les secteurs liés à l'eau. Ils devraient définir clairement les rôles, les droits et les responsabilités de tous les acteurs et promouvoir une coordination transversale et un développement politique. Il faut être particulièrement prudent lors de la définition des politiques qui englobent les besoins spécifiques exprimés par les démunis ainsi que les opportunités en leur faveur. Une attention spécifique permet d'améliorer les niveaux de vie grâce à un accès à l'assainissement en eau, à un assainissement sûr et soucieux de l'égalité entre les sexes, et à l'irrigation. Elle permet également de garantir selon les principes de la GIRE la durabilité des attributions d'eau en fonction des limites hydrologiques. Dans le cadre d'une approche holistique, l'ensemble des parties prenantes, depuis les hautes sphères politiques jusqu'à la population, doit réaliser des efforts de réforme.

90. Associer la réforme institutionnelle au développement des compétences. La réforme doit comprendre le renforcement des capacités, l'introduction de systèmes de gestion plus appropriés, et une coordination institutionnelle plus efficace entre tous les acteurs, et particulièrement au niveau du bassin. Ceci est particulièrement le cas parmi les agences gouvernementales, mais il existe également un besoin de renforcer les liens entre le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les organisations communautaires.

91. Améliorer la relation entre les institutions d'eau locales et nationales à l'échelon du bassin. Il est nécessaire de renforcer la coordination entre les institutions nationales, locales et du bassin afin de créer un équilibre dans la supervision et la gestion de ces institutions. Il faudrait harmoniser les actions entre

les niveaux nationaux et locaux afin de faciliter une gestion efficace et efficiente à ces deux niveaux en vue de maximiser les ressources. Il est recommandé d'incorporer une approche plurisectorielle si nécessaire. Il faut promouvoir, le cas échéant, les partenariats entre les secteurs public et privé et utiliser la société civile et la communauté scientifique pour améliorer ces partenariats.

92. Définir le rôle des petits fournisseurs d'eau. Les petits fournisseurs d'eau, les régies des eaux, les associations d'agriculteurs et les communautés jouent un rôle prépondérant dans l'extension de l'approvisionnement en eau des communautés et des agriculteurs pauvres dans les zones urbaines, périurbaines et rurales. Il est nécessaire de faciliter les mécanismes de régulation et de suivi à ces fournisseurs. Il faut garantir l'accessibilité économique et s'assurer que les démunis et les personnes à faibles revenus ne payent pas un prix excessif pour l'eau.

93. Renforcer et soutenir les efforts de décentralisation. Les services d'eau sont mieux assurés au niveau local tout en devant être rattachés au niveau national par le biais de différentes activités coordonnées. Il faut renforcer le pouvoir des institutions locales et de bassin en renforçant et en mettant en œuvre la décentralisation des gouvernements centraux selon les principes fondamentaux définis. Avant de mettre en œuvre la décentralisation au niveau local, il faut mener des études afin de comprendre le contexte local où les réformes seront mises en place et afin d'éviter toute conséquence inattendue ou préjudiciable. Les gouvernements centraux doivent créer un environnement propice aux institutions décentralisées afin de garantir leurs compétences financières, techniques, juridiques et humaines en vue d'une gestion locale efficace, y compris afin de répondre à l'urbanisation galopante, la pauvreté et aux changements mondiaux. Il est nécessaire de renforcer les institutions locales existantes et établir des institutions le cas échéant, en incorporant dans leur fonctionnement la société civile, les groupes d'utilisateurs, les professionnels de l'eau et les autres acteurs.

94. Institutionnaliser la prévention de la pollution. Il faut apporter des réglementations claires et exécutoires au niveau du gouvernement afin d'éviter la pollution des ressources en eau par les déchets agricoles, industriels ou domestiques. De même, les maires peuvent compter sur les régulateurs pour éviter la pollution de la ville par les déchets agricoles, industriels ou domestiques.

95. Identifier le besoin d'une allocation claire et durable de l'eau pour les différents usages et une régulation efficace de son application. Les gouvernements, au niveau adéquat, doivent assigner l'utilisation de l'eau parmi ses nombreux usages et utilisateurs, en respectant la durabilité des écosystèmes, des sociétés et des économies. Il faut donc faire attention aux niveaux de captage durables de la ressource naturelle. L'application de ces décisions d'allocation, de ces lois et de ces réglementations doit être appropriée, applicable et appliquée. Ceci requiert des régulateurs habilités, informés et disposant de ressources.

96. Créer des réglementations, des suivis et des exécutions efficaces. Il faut garantir la régulation et le suivi de la prestation de service concernant le respect des cibles d'accès, les structures tarifaires, les normes de service et d'exécution de l'utilisation des ressources en eau, y compris la prévention de la pollution et les limites de captage d'eau. Les prestations de services informels doivent être régulées du moins concernant la qualité et le prix du service. Il est nécessaire d'établir des mécanismes d'exécution le cas échéant afin de faciliter la conformité aux normes.

Élément 3: Éthique, transparence et responsabilisation des parties prenantes

97. S'engager avec un grand éventail d'acteurs. Afin d'arriver à des politiques et des pratiques durables, résilientes et efficaces, tous les acteurs, y compris les gouvernements et les représentants de tous les groupes sociaux, doivent collaborer pour aboutir à des décisions liées à la gestion de l'eau au sens le plus large. La procédure participative conduit à l'équité et permet en général de donner la parole à la société civile. Elle comprend le développement d'indicateurs, la diffusion de l'information, à laquelle les contributions de l'ensemble des parties prenantes doivent être intégrées, le suivi de l'information et la résolution des conflits d'intérêts.

98. Promouvoir la transparence et lutter contre la corruption. Dans le cadre de tous les aspects liés

à la gestion de l'eau, il faut soutenir pleinement les processus décisionnels. Il est également nécessaire de rendre plus transparents les institutions, l'information et les processus ayant trait à l'eau. Il faut lutter contre la corruption dans le secteur de l'eau par le biais de transparence, de bonne gouvernance, de responsabilité publique et d'accès à la justice.

99. Incorporer la bonne gouvernance dans les politiques et les pratiques de gestion de l'eau. Il faut inclure la participation, l'égalité, la responsabilité, tant des agences de développement partenaires que des pays bénéficiaires, le rôle du droit et un processus décisionnel consensuel dans la structure de la gouvernance de la gestion des ressources en eau.

100. Promouvoir une éthique de l'eau. Il faut encourager une "éthique de l'eau" au sein des politiques de gestion des ressources hydriques, où il existe une équité dans d'accès à l'eau pour les hommes et les générations futures.

Élément 4: Optimiser des rôles des secteurs public et privé au sein des services d'eau

101. Améliorer le service public et ses prestataires. Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité et la portée des prestataires du service public, en milieu rural et urbain, par le biais du renforcement des capacités, de la coopération entre les opérateurs d'eau grâce à des partenariats et des ressources financières et techniques accrues. Il faut développer, soutenir et étendre les prestataires et les agences de l'eau du secteur public par le biais d'investissements rationnels. Il faudrait décentraliser la capacité de collecter des fonds au niveau local et renforcer la coopération décentralisée afin de ne pas dépendre, dans la mesure du possible, uniquement de financements gouvernementaux.

102. Faciliter le choix du meilleur prestataire de service, indépendamment du secteur. Il est nécessaire d'utiliser tous les prestataires disponibles afin d'obtenir une couverture universelle, sous la supervision du gouvernement ou des agences d'eau publiques. La participation des acteurs dans ces processus permet aux prestataires publics et privés de rendre de compte au grand public.

103. Définir et formaliser clairement les rôles. Pour tous les acteurs, il faudrait délimiter les rôles des prestations de services d'eau, d'assainissement et agricoles et formaliser ensuite ces rôles par des contrats, également connu comme « contractualisation », qui établissent un accord avec des objectifs clairs, des engagements mutuels et une différenciation clarifiée des rôles, des devoirs et des responsabilités respectifs, entre l'autorité et chacun de ses opérateurs, public ou privé.

104. Sensibiliser sur les rôles des secteurs public et privé, les partenariats public - privé et public-public, et les promouvoir. Le manque de connaissance et de compréhension de la prestation de services des secteurs public et privé a freiné la prestation même de ces services. Il faut fournir des efforts de sensibilisation sur les bénéfices des rôles des services d'eau assurés par les secteurs public et privé ainsi que sur la manière dont les partenariats public-privé mènent ces activités.

105. Renforcer la capacité et l'efficacité des autorités publiques. Les communautés publiques devraient mener des appels d'offres de projets de manière transparente et intégrative, réaliser des évaluations progressives pour enregistrer les changements opérés au fur et à mesure entre les opérateurs afin de suivre le respect des normes et des régulations, et de créer des points de référence afin de comparer la performance des opérateurs en prenant en compte les différences contextuelles. Lorsque se présente la possibilité d'introduire le secteur privé dans les services d'eau, il faut mener des évaluations sociopolitiques afin de déterminer la faisabilité d'un tel changement de prestataire et de prendre les mesures nécessaires pour exclure les pratiques de corruption.

Thème V: Financement

Élément 1: Financement durable du secteur de l'eau

106. Accroître urgemment et mieux cibler les investissements et les fonds afin de combler l'écart en termes de financement. Les besoins financiers du secteur, depuis l'eau et l'assainissement, les réseaux d'irrigations, la gestion des bassins versants, la gestion des risques d'inondation, l'hydroélectricité, la gestion des eaux usées, la réhabilitation des sources d'eau polluées et/ou dégradées, les réservoirs et les systèmes aquatiques, la collecte de données, jusqu'à l'adaptation face au changement climatique, sont gigantesques et croissants. Les investissements dans le secteur de l'eau sont essentiels à la réalisation des cibles les plus générales des ODM comme la réduction de la pauvreté, de la faim, de la mortalité infantile et maternelle, et de l'incidence des maladies majeures, l'amélioration de la durabilité environnementale et à la réalisation de bénéfices économiques. Malgré les efforts fournis ces dernières années pour augmenter les fonds destinés au secteur, l'écart entre les besoins et les investissements actuels s'est de fait amplifié alors qu'il existe des bénéfices potentiels considérables qui ne sont toujours pas exploités. Les gouvernements nationaux, les autorités locales, les partenaires au développement et les institutions financières internationales doivent agir rapidement, non seulement pour accroître les fonds destinés au secteur mais également pour améliorer le ciblage et l'efficacité du financement et créer un environnement propice.

107. Mobiliser la volonté politique avec des arguments sociaux et économiques solides. Il faut faciliter une meilleure compréhension de la relation eau/éradication de la pauvreté/croissance économique auprès des décideurs et des dirigeants politiques. Bien que le secteur de l'eau soit essentiel dans les ordres du jour de la réduction de la pauvreté, du développement économique et de la durabilité environnementale, il n'a réussi à attirer qu'une fraction du financement nécessaire. Il est nécessaire d'améliorer la compréhension des décideurs et des dirigeants politiques des bénéfices économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux en investissant dans l'eau encouragera le flux de financement durable.

108. Garantir la capacité opérationnelle en associant l'investissement « soft » à l'investissement « hard ». L'investissement dans l'infrastructure requiert également un investissement dans le cadre et le développement institutionnels et dans la compétence humaine de gestion, d'exécution et de maintenance de l'infrastructure, et réciproquement. Il est nécessaire de renforcer à tous les niveaux les capacités techniques, financières, de gestion et de planification des acteurs du secteur, en particulier à l'échelon local, en vue de garantir des résultats opérationnels fructueux.

109. La planification financière stratégique est un moyen d'établir un consensus et de construire une stratégie durable de recouvrement des coûts. La planification financière stratégique du secteur de l'eau est une approche qui permet de relever ces défis. De tels plans établissent des objectifs de politiques réalistes concernant l'accès aux services d'eau et d'assainissement abordables pour les budgets publics et les ménages. Ils prennent en compte les manières de mobiliser les ressources financières, de réduire la demande excessive et d'améliorer les usages rentables de l'eau. La planification financière stratégique permet d'obtenir un consensus sur les choix de politiques et la manière d'y arriver. De tels processus de planification doivent engager tous les acteurs pertinents. Ceci peut conduire à une utilisation plus rationnelle des ressources financières et faciliter l'accès à des ressources supplémentaires.

110. Diversifier les sources de financement afin de combler les écarts dans ce domaine. Les besoins de dépenses en capital du secteur de l'eau sont gigantesques. Aucune source à elle seule n'est assez conséquente pour satisfaire ces besoins de financement à court et moyen terme. Hormis l'optimisation du financement à partir des tarifs, des taxes et des transferts, on peut utiliser l'accès au financement par émission d'actions et par l'emprunt auprès d'institutions financières internationales, de sources commerciales et de marchés financiers nationaux, afin de combler l'écart en termes d'investissements de capitaux.

111. Faciliter l'accès local aux marchés financiers. Les gouvernements doivent allouer les ressources adéquates au niveau local, particulièrement dans les villes les plus petites et les plus pauvres afin de financer une quantité cruciale de services locaux d'infrastructures de base y compris l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ces allocations peuvent avoir un effet de levier sur les sources additionnelles de financement issues d'autres agences de développement partenaires et d'organismes de prêt. Ces

paiements/transferts devraient devenir plus prévisibles, davantage basés sur la performance et mieux ciblés. Les gouvernements et les institutions financières devraient aider les autorités locales et les plus petites communautés à accéder aux marchés financiers nationaux et internationaux et permettre de meilleurs flux et coordination des fonds existants. Dans le contexte d'un cadre réglementaire adéquat, il est nécessaire d'intensifier les efforts en matière de décentralisation fiscale et fonctionnelle ainsi que, le cas échéant, de participation du secteur privé.

112. Accroître l'Aide Publique au Développement (APD) destinée au développement des capacités et à la préparation de projet. Les partenaires au développement et les institutions de financement multilatéral devraient augmenter l'aide publique au développement afin de renforcer d'une part les institutions dans la préparation de projets d'infrastructures et d'autre part les capacités des opérateurs d'eau afin d'être mieux préparés pour attirer de nouvelles ressources financières. Il faudrait également améliorer les modalités des investissements des gouvernements nationaux et de l'APD dans les infrastructures et le développement des capacités d'importance régionale.

Élément 2: Les stratégies de recouvrement des coûts comme outil pour un secteur de l'eau durable

113. Adopter des stratégies de recouvrement des prix justes et équitables. Il faudrait arriver à l'impartialité parmi toutes les catégories d'usagers d'eau tout en promouvant l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement. Il faut garantir les ressources financières par des mécanismes de recouvrement des coûts appropriés pour réaliser les investissements nécessaires et les objectifs visant la qualité du service, l'entretien, l'infrastructure et les questions sociales. De tels changements ne peuvent se faire sans être accompagnés de réformes techniques et institutionnelles appropriées afin de permettre le recouvrement des coûts et de le réformer. La participation des parties prenantes est essentielle afin d'arriver au consensus et de faciliter la transition.

114. Encourager le recouvrement des coûts durable. Les pouvoirs publics responsables d'assurer les services d'eau devraient développer des politiques de recouvrement des coûts durables et à long terme, en anticipant tous les futurs besoins de trésorerie du service, et soutenir les investissements en associant les revenus générés par des tarifs abordables pour chaque catégorie d'usagers aux ressources budgétaires provenant des taxes et des transferts suffisamment prévisibles pour permettre des investissements. Le recouvrement durable des coûts comprend les investissements et les coûts d'exploitation ainsi que les coûts d'entretien de l'infrastructure. Il faut inclure les coûts environnementaux de la prestation de services d'eau dans le recouvrement des coûts afin de garantir une efficacité maximale. Il est également nécessaire de créer des mesures incitatives en faveur des plus démunis ou des mécanismes alternatifs de recouvrement des coûts adaptés aux circonstances nationales afin de garantir l'accessibilité souhaitée par ces usagers.

115. Renforcer le pouvoir des autorités locales dans la mise en œuvre de systèmes durables de recouvrement des coûts. Lorsque les autorités locales sont responsables de la prestation des services d'eau, les gouvernements nationaux doivent leur donner les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre de systèmes appropriés et durables de recouvrement des coûts, par le biais de tarifs, de subventions budgétaires, en accord avec les obligations internationales régies par l'Organisation mondiale du commerce et les accords respectifs. Ils doivent être prévisibles afin de permettre les investissements, tout en garantissant l'accessibilité pour tous par le biais de subventions ou de subventions croisées qui rendent l'accès à l'eau plus abordable pour chaque usager d'eau.

116. Harmoniser les stratégies de recouvrement des coûts selon les objectifs de développement durable. Les stratégies de recouvrement des coûts devraient refléter les objectifs de développement durable. Il faut s'assurer que pour les usagers les tarifs correspondent aux principes d'impartialité, d'équité et de durabilité. Il est nécessaire de garantir que l'accès et la consommation de niveaux adéquats de services soient abordables pour toutes les catégories d'usagers, en particulier pour les pauvres et les personnes à faibles revenus, et que les politiques de recouvrement des coûts ne restreignent pas l'accès aux services d'eau et d'assainissement. Il est recommandé de revoir et analyser les politiques de recouvrement des coûts de l'eau et de l'assainissement selon une mise en œuvre réaliste, en tenant compte des

particularités des démunies et des personnes à faibles revenus.

Élément 3: Stratégies et politiques de financement pour les plus pauvres

117. Promouvoir des stratégies et des politiques innovatrices de financement en faveur des plus démunis. Il faut promouvoir des initiatives telles que le microfinancement, l'aide basée sur les résultats et les revenus, le financement des fournisseurs du secteur privé local et le partage des coûts entre les secteurs public et privé en vue de raccorder au réseau d'eau les personnes n'y ayant pas accès. Subventionner les frais initiaux de connexion est souvent plus efficace pour améliorer l'accès que de subventionner les coûts de consommation habituelle. Il est nécessaire d'améliorer les environnements propices à l'investissement en mettant en place des systèmes de gestion financière et de crédit plus efficaces et diversifiés, accessibles et abordables pour les plus démunis.

118. Définir le rôle des fournisseurs d'eau et d'assainissement de petite échelle. Les prestataires de services privés d'eau et d'assainissement de petite échelle fournissent de l'eau à de nombreuses zones pauvres et marginalisées non desservies par les réseaux publics de systèmes d'eau. Il est important de définir leur rôle, d'augmenter leur régulation et leur compétence ainsi que leur financement afin d'utiliser leurs marchés de niches particuliers tout en assurant leur compétence et des prix abordables.

119. Faciliter les transferts de technologie et la production de ressources financières supplémentaires. Incorporer à cet effet la responsabilité commune mais différenciée.

120. Réaffirmer, dans une période de crise économique et financière mondiale, l'importance du soutien continu du gouvernement au secteur de l'eau. Il faut reconnaître que les investissements dans les infrastructures d'eau doivent être dûment pris en compte dans les programmes nationaux de relance économique. Ceci peut également comprendre la promotion d'instruments financiers coordonnés internationalement.

Thème VI: Développement de l'éducation, de la connaissance et des compétences

Élément 1: Développement de l'éducation, de la connaissance et des compétences

121. **Partager l'information et la connaissance.** Le libre accès à la littérature scientifique pour les professionnels et les chercheurs des pays en développement doit devenir un facteur d'importance croissante dans la réduction de l'écart qui existe actuellement entre le Nord et le Sud en termes de connaissance. Les décideurs devraient adopter des politiques et mettre en place des mesures incitatives pour leurs organisations afin de surmonter les obstacles en termes de communication, de manque de données et de formations professionnelles, d'améliorer la connaissance et le savoir-faire, de supprimer les limites posées au secteur privé afin qu'il s'engage dans les services d'information et de communication. Les partenaires au développement devraient accorder davantage de bourses consacrées à l'apprentissage en ligne.

122. **Eduquer tous les usagers d'eau et les décideurs.** Il faut entreprendre une action mondiale concertée en vue d'éduquer et d'améliorer la connaissance relative à l'eau, à l'assainissement, aux écosystèmes, aux technologies de production d'eau et aux questions liées à l'eau, de tous les usagers d'eau et en particulier des décideurs de niveau national et local, au sein et en dehors du secteur de l'eau, et les personnes marginalisées par la société du fait qu'ils ont un rôle important à jouer dans la gestion des ressources en eau. Chacun doit avoir la possibilité d'accéder à l'éducation sur les ressources en eau comme les formations non traditionnelles et professionnelles. Il faut renforcer le rôle des médias à cet effet. Les concepts de l'eau virtuelle et de l'empreinte de l'eau constituent des outils puissants de communication. Ils devraient être plus amplement développées et utilisés afin d'influencer les décideurs des gouvernements et du secteur privé de manière à ce que les importations des régions souffrant de pénuries d'eau soient prises en compte dans les politiques commerciales, agricoles et industrielles. Ces concepts devraient être utilisés afin d'éduquer les consommateurs sur les impacts de la consommation d'aliments et d'autres produits sur les ressources en eau. Il est également nécessaire de porter une attention particulière à la préservation de la ressource pendant l'éducation à l'eau des enfants.

123. **Mettre à profit la connaissance locale.** Les acteurs locaux sont en première ligne du fait qu'ils sont les premiers à faire face aux problèmes locaux. Ils détiennent une connaissance et une expérience précieuse souvent méconnues. Leur connaissance et expérience, ainsi que la technologie, doivent être définies et revues. Les décideurs doivent apprendre de ces acteurs et appliquer les leçons tirées, de manière à utiliser la compétence et la connaissance locales, à travailler avec des réformateurs locaux, renforcer la capacité des institutions et de la société civile locales, et à appliquer le principe de subvention afin de donner davantage de responsabilités aux acteurs locaux. Il faut trouver un équilibre dans incorporation d'approches et de procédures descendantes (souvent à plus grande échelle) et ascendantes (souvent à plus petite échelle).

124. **Établir des réseaux d'apprentissage.** Les réseaux deviennent très utiles pour diffuser et partager des connaissances informelles, identifier des problèmes communs, renforcer les dispositions et la confiance, et générer de nouvelles connaissances. Les réseaux et la coopération triangulaires Sud-Sud et Nord-Sud apportent des plateformes où partager les leçons tirées et les adapter d'un endroit à un autre. Hormis ces plateformes horizontales de pairs, il existe un besoin croissant de connectivité « verticale » des réseaux où les acteurs locaux peuvent avoir accès à la connaissance et aux réseaux mondiaux.

125. **Promouvoir les approches intégrées.** Il faudrait promouvoir l'apprentissage par la résolution de problèmes pluridisciplinaires et les programmes de recherche axée sur la demande en vue de palier le manque de compétences et de relever les défis mondiaux. Les institutions d'enseignement et de connaissance devraient jouer un rôle actif au sein des partenariats multi-acteurs pour la gestion des ressources en eau. Ceci donnerait lieu à des réponses plus efficaces et à un meilleur partage des connaissances traditionnelles et formelles.

126. **Créer des organisations « apprenantes ».** Les meilleures organisations de l'administration publique

sont les organisations apprenantes, tout comme les sociétés apprenantes du secteur privé qui tendent à être les entreprises les plus prospères. Elles savent évoluer de manière à répondre aux nouveaux enjeux et aux nouvelles connaissances.

Élément 2: Sciences et technologies de l'eau : des solutions innovantes et adéquates

127. Associer la technologie avancée au développement des capacités. Alors qu'il est nécessaire d'être innovant et de créer de nouvelles technologies de pointe, et particulièrement des technologies de l'information, il faut les associer à l'usage des connaissances indigènes. Une technologie sophistiquée ne peut fonctionner qu'en étant accompagnée d'un développement des capacités. Des formations soutenues d'exploitation, d'entretien et professionnelles doivent coïncider avec l'usage des solutions de haute technologie. Cependant, la sensibilisation demeure la première étape au moment d'informer les gestionnaires de l'eau urbaine, les agriculteurs et les autres professionnels de l'eau des technologies disponibles. La prise en compte du coût de l'énergie et de l'alimentation s'avère particulièrement juste pour l'usage des technologies d'irrigation.

128. Promouvoir la coopération nationale, régionale et internationale. Alors que certaines technologies sont locales par nature, d'autres peuvent être utilisées partout ailleurs dans le monde. La coopération internationale doit être promue non seulement dans le domaine du transfert de technologie entre les pays, mais également dans celui de l'accès aux données ayant trait à la technologie.

129. Élargir les choix technologiques. Il faut élargir l'éventail de choix technologiques à disposition de la consommation agricole, domestique et industrielle afin d'y inclure l'amélioration des technologies actuelles et d'en dépasser les limites. Le dessalement, la collecte des eaux, la réutilisation des eaux usées et le recyclage, la gestion des risques et la préparation aux désastres, ainsi que le développement d'approches innovantes et technologiques à faible coût, sont des exemples de technologies domestiques locales qui peuvent être mis en œuvre au sein des communautés pauvres. Dans la mesure du possible, des technologies appropriées et leur usage responsable devraient être fournis en priorité. Il faudrait toujours prendre en compte la manière dont les communautés peuvent utiliser la technologie et les options technologiques ainsi que leur participation dans le processus de planification.

130. Soutenir et promouvoir les programmes mondiaux de recherche sur l'eau. Afin de comprendre les interactions complexes entre le cycle hydrologique, les cycles biogéochimiques associés et les moteurs mondiaux, il faut élargir et étendre la recherche scientifique dans ces domaines. Il est particulièrement important de renforcer les compétences pertinentes dans les pays en développement et d'assurer la participation de la communauté scientifique locale aux programmes de recherches internationaux adéquats. Le rôle des institutions internationales d'études supérieures des sciences de l'eau est extrêmement important à cet égard. Des programmes appropriés de bourses en faveur des pays en développement doivent être développés et mis en œuvre.

131. Promouvoir la science et la technologie dans l'enseignement supérieur. Afin de faire dûment progresser les réponses scientifiques et technologiques apportées aux problèmes des ressources en eau, il faut mettre en place des opportunités d'enseignement de qualité afin d'attirer les étudiants vers des carrières dans des domaines qui ont progressé. Il faut encourager de telles opportunités et la participation à de tels programmes aux niveaux national et local.

Élément 3: Associations et réseaux professionnels

132. Soutenir les associations professionnelles régionales et nationales. Les gouvernements doivent apporter un soutien majeur aux associations professionnelles nationales existantes afin de réaliser les objectifs et les mandats, et ce particulièrement en Afrique. Lorsque les associations nationales font défaut, les gouvernements doivent s'associer aux associations professionnelles internationales afin de soutenir la formation de nouvelles associations nationales.

133. Mener une évaluation des ressources humaines. Actuellement, on ne connaît pas bien le nombre de personnes travaillant dans le secteur de l'eau à travers le monde, ni leurs conditions de travail et de vie, ni les besoins précis du secteur et où ils se situent. Il est urgent de mener une évaluation périodique de l'état des ressources humaines du secteur afin de suivre au niveau mondial l'état de « l'infrastructure professionnelle » et de permettre le développement d'un lieu de travail hautement performant où les employés ont accès aux compétences requises de leurs travaux, y compris aux priorités sociales.

134. Renforcer les organes centraux. De nombreux réseaux et associations professionnels existent sans disposer d'un organe central puissant ayant pour mandat de faciliter des synergies plus fortes entre ces associations et réseaux.

135. Impliquer les associations professionnelles dans les politiques et les investissements. Les associations professionnelles comprenant les syndicats, les associations d'agriculteurs, les associations d'entreprises et les collèges d'ingénieries, fournissent une multitude de connaissances et d'expertises sur différentes questions liées à l'eau selon leurs spécialités depuis un point de vue local. Ces associations et réseaux peuvent s'engager et participer davantage au renforcement des capacités, lors des premières étapes de la mise en œuvre, afin d'influencer les politiques et les investissements liés à leur expertise.

136. Promouvoir le travail conjoint de gouvernements et d'associations professionnelles afin de développer les ressources humaines. Les associations et les réseaux professionnels offrent une grande quantité de connaissances sectorielles et professionnelles qui peuvent s'avérer utiles au développement des ressources humaines dans le secteur de l'eau. Ces associations, en partenariat avec les gouvernements locaux et nationaux, doivent promouvoir la formation et l'éducation liées aux métiers de la gestion des ressources en eau. Les Partenariats d'Opérateurs de l'Eau (POE) et les institutions privées d'enseignement peuvent aider au moyen de ces initiatives. Il faut intensifier les efforts afin de faire participer les agriculteurs, d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans les politiques et les pratiques de ressources humaines, et d'encourager les opportunités professionnelles pour les femmes et les jeunes. La jeunesse représentant le futur, il faut encourager, soutenir, diriger et promouvoir à travers le monde les associations de jeunes professionnels. Par ailleurs, il faut également aider les personnes issues du monde technique à comprendre les priorités sociales.

Concentrated efforts should be to involve farmers, to gender mainstream human resource policies and practices and encourage professional career opportunities for women and young professionals.

137. Etablir des liens plus étroits entre les secteurs. Associé au renforcement des associations professionnelles, il est également essentiel de créer des liens plus étroits avec ces associations et le gouvernement, le secteur privé, la société civile, les organisations communautaires et les autres acteurs.

138. Impliquer les associations professionnelles dans les commissions nationales. Utilisant l'expérience des associations professionnelles internationales, les gouvernements devraient inviter leurs représentants à travailler en qualité de membres permanents au sein de commissions nationales scientifiques de recherche et développement afin d'établir un lien effectif entre la recherche et les développements de politiques.

Élément 4: L'accès aux données

139. Investir dans les données. La collecte, l'analyse et la compatibilité de données et d'informations fondamentales ne devraient pas être perçues comme une dépense mais comme un investissement déductible, souvent financés par les contribuables, avec des rendements futurs de haute qualité. De nombreuses stations hydrologiques de base dans de nombreux pays font défaut, et ce même pour satisfaire les besoins minimums. Jusqu'à présent les services hydrologiques nationaux ont également vu leurs dotations budgétaires systématiquement revues à la baisse. Les gouvernements nationaux devraient, le cas échéant, prendre des mesures urgentes en vue d'inverser le déclin croissant de ces réseaux. Ils devraient également accentuer leur soutien aux réseaux opérationnels d'observation météorologique et hydrologique pertinents. Ceci est particulièrement nécessaire dans les pays en développement.

140. Comprendre et évaluer la vulnérabilité. Afin de préparer les stratégies de réponses requises, il est nécessaire de mieux comprendre les impacts des changements mondiaux, dont le changement climatique et la vulnérabilité, sur les ressources en eau, leur disponibilité et leur qualité pour les usages multiples. Il faut fournir des ressources et intensifier les efforts en vue d'améliorer en premier lieu la collecte d'informations et de données et de promouvoir la recherche sur les impacts potentiels de la variabilité et du changement climatiques sur les ressources en eau douce des bassins versants. Les activités devraient comprendre de nouveaux investissements dans les observations et les mesures, le renforcement des capacités, l'exploitation et l'entretien de systèmes de suivi-évaluation existants, y compris la réhabilitation et le réaménagement de réseaux hydrologiques existants.

141. Soutien des organisations internationales et des partenaires au développement. La communauté internationale de partenaires au développement devraient soutenir des projets globaux afin d'améliorer la collecte de données, dont l'amélioration des réseaux hydrologiques, la gestion et la diffusion des données, qui constituent les bases des processus de GIRE. Les Nations Unies, la Banque mondiale et les autres agences internationales et partenaires au développement devraient aider les pays avec des projets généraux afin d'améliorer les réseaux de collecte de données et renforcer les bases d'informations et de connaissances nécessaires au développement et à la gestion durables des ressources en eau.

142. Intégrer le suivi-évaluation et l'évaluation dans la collecte des données. Une simple collecte de données n'est pas suffisante. Il est nécessaire de suivre et d'évaluer les données pour établir les tendances et mettre en œuvre les mesures adéquates d'adaptation et d'atténuation pour répondre aux problèmes liés à l'eau, comme en particulier les sécheresses et les inondations. Des questions urgentes telles que le changement climatique, l'assainissement, l'accès à l'eau, les désastres liés à l'eau, les eaux souterraines et l'interface entre les eaux souterraines et de surface, nécessitent un apport de collecte de données, de suivi et évaluation. L'évaluation doit être menée aux niveaux local, du bassin, régional, national et mondial, et comprendre un processus volontaire d'évaluation spécialisée de la performance de ceux en accord avec le principe. Il faut garantir la fiabilité, la cohérence et la compatibilité des données émanant de différentes sources.

143. Promouvoir l'échange international et interétatique de données et la coopération entre les pays. Pour une meilleure compréhension du cycle hydrologique selon le changement climatique, il faut encourager l'échange international de données. Il serait nécessaire de revoir les politiques nationales et internationales et de concentrer les efforts afin de faciliter l'échange international de produits et de données hydrologiques et relatifs, de manière à mener des études mondiales et régionales sur les ressources en eau douce et le changement et la variabilité climatique, et de produire des résultats utiles pour l'ensemble de l'humanité.

144. Renforcer l'utilisation de données au sein du processus décisionnel. Le rôle du gestionnaire de l'eau est essentiel à la sécurité hydrique car il inclut la proposition d'un large éventail d'options visant la satisfaction des besoins et des objectifs sociaux établis pour la sécurité de l'eau. Disposer de données permet aux gestionnaires de l'eau d'améliorer leurs compétences pour développer des solutions pratiques. En parallèles, il faut sensibiliser les décideurs sur l'importance des données afin que les données de qualité puissent influencer les décisions politiques.

Élément 5: Eau et culture

145. Assurer la diversité culturelle. L'incorporation de connaissances traditionnelles et locales concernant l'usage, la gestion et la préservation de l'eau dans les politiques, les réformes et la recherche scientifique sur l'eau rendront les actions de terrain plus durables et efficaces tout en suscitant l'engagement auprès des personnes chargées du travail. L'adoption des processus et de stratégies qui reconnaissent les connaissances traditionnelles et locales, et en leur attribution aux groupes spécifiques culturels, peut assurer la viabilité des cultures et des écosystèmes.

146. Définir, intégrer et promouvoir les diversités culturelles et les technologies au sein de la gestion de l'eau. Les stratégies et les politiques peuvent mieux arriver à une gestion de l'eau durable en

définissant premièrement la valeur des diverses pratiques et technologies culturelles dans la gestion de l'eau, puis en les intégrant à la connaissances scientifique et enfin en développant des guides et des recommandations en vue de les intégrer dans la gestion de l'eau.

147. Intégrer la diversité culturelle dans la gouvernance de l'eau. Les gouvernements nationaux et locaux devraient créer un environnement propice par le biais de réformes appropriées de politiques et de législations de l'eau de manière à reconnaître officiellement le droit coutumier, les pratiques informelles d'usage de l'eau et la diversité culturelle et de s'y adapter. L'analyse des lois et des politiques d'eau permettant d'identifier les écarts entre la modernité et la tradition ; la réforme des structures des organisations de gestion de l'eau permettant de refléter la diversité culturelle ; la mise en place de partenariats nationaux-locaux permettant de suivre les changements qui promeuvent la diversité culturelle et la compréhension et enfin le respect et la diffusion de stratégies efficaces d'adaptation de la gestion traditionnelle de l'eau encourageront les ressources facilitant la réalisation des ODM.

148. Évaluer la relation entre la diversité culturelle, la biodiversité et la gestion des ressources en eau. En reconnaissant le déclin accentué de la diversité culturelle et de la biodiversité, les gouvernements et les institutions financières de développement devraient ajouter à leurs garanties sociales et environnementales un intérêt pour la diversité culturelle. Ils devraient par conséquent évaluer les interconnexions existantes entre la diversité culturelle, la biodiversité et la gestion des ressources en eau aux niveaux spécifique, local, national, régional et mondial du projet.

149. Protéger l'eau et sa valeur culturelle. Des sites aquatiques sacrés existent au sein de toutes les nations de chaque continent. Il est nécessaire d'identifier et de protéger ces lieux sacrés. En outre, l'importance culturelle de l'eau est également refléter dans des chansons, des contes, des créations, des danses, la musique, des sports, des festivals et le multimédia, qui doivent non seulement être protégés mais qui doivent également célébrer l'eau.

150. Améliorer le cadre institutionnel de l'eau et de la culture. L'inclusion de la diversité culturelle dans les projets et les programmes d'eau peuvent améliorer la compréhension et la collaboration et faciliter leurs mises en œuvre. Les aspects culturels devraient être respectés si l'on mène des processus décisionnels participatifs transparents et que l'on prend en compte les principes directeurs des Nations Unies.

5^{ème} Forum mondial de l'eau

Processus ministériel

Document de discussion de la Conférence ministérielle

Annexe I: Documents de référence

Alicante Declaration: The Global Importance of Ground Water

Beppu Policy Brief 2007 (1st Asia-Pacific Water Summit)

Brisbane Declaration: Environmental Flows are Essential for Freshwater Ecosystem Health and Human Well-being

Civil Society Statement – AfricaSan + 5

Commission on Sustainable Development – Thirteenth Session: Freshwater management: policy options and possible actions to expedite implementation

Dushanbe Declaration on Water-related Disaster Reduction

Thekwini Declaration (AfricaSan Conference on Sanitation and Hygiene)

Financing Water for All: Report on the World Panel on Financing Water Infrastructure

First African Water Week: Summary of Proceeding and Outcomes

Geneva Conventions

Global Corruption Report 2008: Corruption in the Water Sector

Hashimoto Action Plan

International Symposium: Water for a Changing World – Enhancing Local Knowledge and Capacity

Lisbon Congress and Kampala Conference: International Association of Hydrogeologists (IAH)

Manual on the Right to Water and Sanitation (COHRE)

Marseille Statement (UNESCO Symposium on Frontiers in Urban Water Management)

Message from Beppu (1st Asia-Pacific Water Summit)

Paris-2007 Statement (UNESCO International Symposium on New Directions in Urban Water Management)

Previous World Water Fora Declarations

Sharm El-Sheikh Commitments for Accelerating the Achievement of Water and Sanitation Goals in Africa

Third International Conference on Managing Shared Aquifer Resources in Africa

Third United Nations World Water Development Report (WWDR-3)

Up to and Beyond 2015: Emerging Issues and Future Challenges for the International Water and Sanitation Agenda

Water for a Sustainable Europe – Our Vision for 2030